

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [guillaume-sabourin-cssda-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/546302de7cd1455151ffa53a)
<https://www.cadre21.org/membres/546302de7cd1455151ffa53a>

Date d'obtention : 2025-09-19 17:35:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Importance de garder en tête la démarche sexto, de bien tenir en compte la situation dans son ensemble. Il faut bien comprendre et bien guider l'intervention et les intervenants impliqués. Il faut prendre au sérieux les informations obtenues mais agir avec discernement, dans un rôle de soutien et d'accompagnement et garder en tête les éléments de la loi.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Être bien outillé pour intervenir efficacement et rapidement. D'être capable de faire une évaluation objective et d'agir en conséquence de ce que la loi exige et permet. L'utilisation de la trousse sexto devient un outil nécessaire et complet pour bien évaluer la situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De comment est rapportée la situation, qui est impliqué et quels actions je dois poser. Il faut garder en tête les points de la trousse, le bien-être des élèves impliqués, les services qui doivent mis en place selon les événements rapportés. Contacter les service policiers lorsque nécessaire. Bien connaître mon rôle et mes obligations.